



*Original : français*

**UPAP/CA/XLIV/2026 – Doc N° ...**

## **RAPPORT DE LA REUNION DE LA COMMISSION STRATEGIE**

**17 ET 20 MARS 2026, KAMPALA, REPUBLIQUE D'OUGANDA**

<b>1. Objet</b> Rapport de la réunion de la Commission Stratégie	<b>Références/Alinéas</b> <b>Actes de l'Union</b>
<b>2. Décision attendue</b> <ul style="list-style-type: none"><li>• Examen et adoption du rapport de la Commission ;</li><li>• Adopter les projets de décision et de résolution figurant en annexe.</li></ul>	

### **1. INTRODUCTION**

La réunion de la Commission Stratégie s'est tenue les 17 et 20 mars 2026 à Kampala, en République d'Ouganda. Le rapport de cette réunion est présenté à la 44<sup>ème</sup> session ordinaire du Conseil d'administration de l'UPAP pour examen.

### **2. PRESENTATION DU RAPPORT**

Le rapport et les projets de décision et de résolution ci-joints sont par la présente soumis au Conseil.

### **3. CONCLUSION**

La 44<sup>ème</sup> session ordinaire du Conseil d'administration de l'UPAP est invitée à :

- i) examiner et adopter le rapport ;
- ii) adopter les projets de décision et de résolution.



## **RAPPORT DE LA REUNION DE LA COMMISSION STRATEGIE**

**17 et 20 mars 2026, à Kampala, République d'Ouganda.**

### **1.0 INTRODUCTION**

La Commission Stratégie de l'UPAP s'est réunie les 17 et 20 mars 2026 à Kampala, en République d'Ouganda, afin d'examiner les rapports de ses deux groupes de travail, à savoir le groupe de travail sur les investissements et les projets et le groupe de travail sur la gestion des risques de catastrophe.

La réunion était présidée par l'Ouganda (1<sup>er</sup> vice-président) au nom de la Tunisie (présidente).

### **2.0 ALLOCUTIONS D'OUVERTURE**

#### **2.1 Allocution de la présidente**

La présidente, Mme Agatha Kyankuzire Mbabazize, a souhaité la bienvenue aux éminents délégués, aux membres du Bureau, aux représentants du Secrétariat général et à tous les participants à la réunion de la Commission Stratégie, adressant ses salutations chaleureuses à toutes les personnes présentes. La présidente a également remercié le gouvernement ougandais d'accueillir la réunion à Kampala et s'est dite convaincue que le séjour des délégués en Ouganda serait à la fois agréable et mémorable. Elle a remercié tous les participants d'avoir pris le temps, malgré leurs emplois du temps chargés, d'assister à la réunion, soulignant que leur présence témoignait d'un engagement commun à faire avancer les travaux et les objectifs de la Commission.

La présidente a adressé ses sincères remerciements aux membres du département Exploitation et Technologies de l'UPAP pour leur précieux soutien tout au long de l'année, qui a largement contribué au bon fonctionnement de la Commission. Elle a également félicité les groupes de travail pour leur expertise

technique, leur collaboration et leur engagement sans faille, qui ont joué un rôle déterminant dans l'avancement des travaux de la Commission.

Des remerciements ont également été adressés au Secrétaire général, à la Secrétaire générale adjointe et à l'ensemble du Secrétariat général pour leur soutien indéfectible et l'excellente organisation des réunions, en particulier pour la préparation et la diffusion en temps opportun des documents de travail destinés à orienter les délibérations.

La présidente a pris note avec satisfaction des principaux thèmes prévus à l'ordre du jour, soulignant qu'ils portaient sur des domaines essentiels tels que la gestion des risques de catastrophe ainsi que les investissements et les projets, qui restent au cœur du mandat de la Commission. Elle a été indiqué que la Commission recevrait, entre autres, les rapports des groupes de travail relatifs à la gestion des risques de catastrophe et aux investissements et aux projets. Parmi les autres rapports à examiner figuraient la Stratégie postale africaine 2026-2030, comprenant l'évaluation à terme de la stratégie 2021-2026, le projet de Stratégie de l'Union panafricaine des postes (UPAP) 2026-2030, le Plan de développement régional pour l'Afrique, ainsi que des questions liées aux technologies de l'information et de la communication.

À cet égard, l'accent a été mis tout particulièrement sur le projet de Stratégie de l'Union panafricaine des postes (UPAP) 2026-2030, présenté comme un cadre directeur essentiel pour l'Union. La présidente a souligné que ledit plan stratégique jouerait un rôle central dans l'orientation future de l'Union panafricaine des postes (UPAP), en définissant les priorités, en renforçant la coordination et en guidant la mise en œuvre des programmes et des initiatives à travers le continent.

La présidente a souligné que ces rapports offriraient l'occasion de faire le point sur les progrès accomplis, de réfléchir aux nouvelles priorités et d'identifier les mesures stratégiques visant à renforcer les activités de l'Union. Les délégués ont été encouragés à participer activement, à exprimer librement leurs points de vue et à contribuer de manière constructive aux discussions, dans le but commun d'adopter un rapport qui sera présenté à la 44<sup>ème</sup> session ordinaire du Conseil d'administration de l'Union panafricaine des postes.

En conclusion, la présidente a remercié les autres membres du Bureau pour leur engagement et leur dévouement sans faille, soulignant que leur leadership avait été essentiel pour guider la Commission tout au long du cycle en cours. La présidente a ensuite souhaité à tous les participants des délibérations fructueuses et productives.

## **2.2 Allocution de la Secrétaire générale adjointe de l'UPAP**

La secrétaire générale adjointe, Mme Jessica Seenngooba, a remercié le gouvernement ougandais, par l'intermédiaire du Comité d'organisation local, d'avoir assuré un séjour confortable à tous les délégués et au personnel de l'UPAP. Des remerciements et des félicitations particuliers ont été adressés au ministère chargé des postes, à l'autorité de régulation et à l'opérateur postal de l'Ouganda pour le grand zèle dont ils ont fait preuve dans l'organisation de cet événement.

La Secrétaire générale adjointe a également remercié la présidente, Mme Agatha Kyakunzire (Ouganda), d'avoir accepté de présider la réunion au nom de la Tunisie, qui assure la présidence de la Commission. Elle a remercié l'ensemble du Bureau, composé de la Tunisie, de l'Ouganda, du Burkina Faso, de la Namibie et du Malawi, pour son leadership toujours aussi inspirant. Elle a félicité les participants d'avoir pris le temps d'assister à la réunion de la Commission Stratégie et a réaffirmé que cette dernière avait mené à bien ses travaux par l'intermédiaire de deux groupes de travail, à savoir :

- a. Gestion des risques de catastrophe ;
- b. Investissements et projets.

Elle a brièvement rappelé à l'assemblée les principaux objectifs de la Commission Stratégie, qui étaient les suivants :

- Guider l'élaboration de la Stratégie de l'Union (plan d'action quadriennal) et du plan d'affaires de l'Union ;
- Superviser la révision continue de la Stratégie et du Plan d'action de l'Union, y compris l'élaboration d'indicateurs clés pertinents de performance ;
- Définir et réviser à intervalles réguliers la vision, la mission et la stratégie de l'Union ;
- Guider l'alignement du programme d'action de l'UPAP sur la stratégie mondiale de l'UPU et sur le Plan de développement régional pour l'Afrique.

Elle a poursuivi en rappelant que la Commission Stratégie de l'UPAP était l'instance de convergence idéale pour permettre à la communauté postale africaine de discuter des questions d'intérêt commun concernant la Stratégie postale africaine. À cette fin, elle a appelé chacun à suivre une voie unique afin de garantir une coordination efficace de la mise en œuvre de la Stratégie africaine.

En conclusion, la Secrétaire générale adjointe a saisi cette occasion pour féliciter et remercier le Président, l'ensemble du Bureau, les participants et les représentants des Etats membres pour leur engagement envers les travaux de la Commission, lors des différentes réunions virtuelles ou en présentiel, ainsi que pour les délibérations fructueuses qui ont permis d'aboutir à ces résultats.

Elle a souhaité aux participants des délibérations fructueuses.

## **3.0 CONFIRMATION DU BUREAU**

Le Bureau de la Commission a été confirmé comme suit :

- Président : Tunisie ;

- 1<sup>er</sup> vice-président : Ouganda ;
- 2<sup>ème</sup> vice-président : Burkina Faso ;
- Rapporteurs : Namibie et Malawi.
- Secrétariat : Secrétariat général de l'UPAP.

### 3.1 Etats membres de la Commission

La Commission est composée des Etats membres suivants : Afrique du Sud, Algérie, Bénin, Burkina Faso, Cameroun, Tchad, Côte d'Ivoire, République démocratique du Congo (RDC), Egypte, Royaume d'Eswatini, Kenya, Madagascar, Malawi, Namibie, Niger, Nigeria, Ouganda, Sénégal, Tanzanie, Tunisie, Zambie et Zimbabwe.

### 3.2 Participation

#### 3.2.1 Etats membres présents (en présentiel et en ligne) :

Les Etats membres suivants étaient présents physiquement ou ont participé en ligne : Afrique du Sud, Algérie, Botswana, République du Congo, Cameroun, Côte d'Ivoire, République démocratique du Congo (RDC), Egypte, Royaume d'Eswatini, Ghana, Kenya, Malawi, Namibie, Nigeria, Ouganda, Sénégal, Tanzanie, Tunisie, Zambie et Zimbabwe.

#### 3.2.2 Secrétariat général de l'UPAP

Le Secrétariat général a assuré le secrétariat de la réunion. La Secrétaire générale adjointe a dirigé l'équipe du Secrétariat général.

### 4.0 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour, tel que présenté ci-dessous, a été adopté après avoir été proposé par l'Algérie et appuyé par le Zimbabwe.

1. **Rapport d'étape sur le programme d'activités de la Commission Stratégie 2022/2025 - 2025/2026 par le Secrétariat général ;**
2. **Stratégie postale africaine 2026-2030**
  - a. Révision de la stratégie 2021-2026 **par le Secrétariat général**
  - b. Projet de stratégie future de l'UPAP 2026-2030, élaboré **par le Secrétariat général.**
3. **Plan de développement régional pour l'Afrique par l'UPU ;**
4. **Groupe de travail sur les investissements et les projets :**
  - a. Rapport du groupe de travail – **Président (Botswana)**
5. **Groupe de travail sur la gestion des risques de catastrophe :**
  - a. Rapport du groupe de travail - - **Président (Afrique du Sud)**
6. **Technologies de l'information et de la communication (TIC)**
  - a. Rapport sur les questions relatives aux TIC au Secrétariat général - **Secrétariat général**
7. Date et lieu de la prochaine réunion ;
8. Divers ;

9. Adoption du rapport de la Commission ;
10. Clôture.

## **5.0 ETAT D'AVANCEMENT DE LA MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME D'ACTIVITES 2021/2022-2025/2026 DE LA COMMISSION STRATEGIE**

Le Secrétariat général a présenté le rapport d'étape sur la mise en œuvre du programme d'activités de la Commission Stratégie figurant dans le document **UPAP/CAT/CS/01/2026 - Doc N°02**.

La Commission a pris note des progrès considérables accomplis dans la mise en œuvre du programme d'activités de la Commission par l'intermédiaire de ses deux (2) groupes de travail, conformément à **l'annexe 1.1**

Les commentaires suivants ont été formulés à l'issue de la présentation :

En réponse à la question soulevée par l'Eswatini concernant les objectifs atteints à 75 % au lieu de 100 %, le Secrétariat général a rappelé que les principales activités menées et qui se poursuivent sont répertoriées dans les domaines des investissements et des projets, ainsi que de la gestion des risques de catastrophe. Ces activités sont spécifiquement axées sur la mise en place d'équipes d'experts chargées d'apporter un soutien, ainsi que sur le processus de sélection d'experts en finance et en gestion des risques de catastrophe. Il s'agit là de domaines clés qui requièrent une certaine expertise.

Par conséquent, la Commission a souligné la nécessité de reporter les activités en cours au prochain cycle une fois que les commissions, groupes de travail et groupes d'experts auront été mis en place.

La présidente a encouragé la Commission à veiller à ce que les activités en cours et en suspens soient menées à bien.

L'adoption du rapport d'étape a été proposée par l'Eswatini, avec le soutien de la Tanzanie.

## **6.0 PROJET DE STRATEGIE POSTALE AFRICAINE 2026-2030**

Le Secrétariat général a présenté deux (2) rapports dans cette section, à savoir :

### **6.1 Evaluation à terme de la stratégie 2021-2026**

Le rapport d'évaluation à terme de la stratégie 2021-2016 a été présenté via le document intitulé **UPAP/CAT/CS/01/2026 - Doc N°03**, mettant en évidence les principaux domaines suivants :

#### **6.1.1 Tableau de mise en œuvre des activités de toutes les commissions (2021/2022 et 2025/2026)**

D'après la matrice présentée, toutes les commissions ont, en moyenne, pleinement mis en œuvre plus de 80 % de leurs activités prévues respectives au cours du cycle 2021/22-2025/26.

Les commentaires suivants ont été formulés à l'issue de la présentation :

- 6.1.1.1 Il est nécessaire d'inclure la Tanzanie, qui a été omise par inadvertance dans le rapport, dans l'émission conjointe de timbres, lancée en septembre 2023 lors de la cérémonie d'inauguration de la Tour de l'UPAP ;
- 6.1.1.2 La Tanzanie et l'Ouganda émettent un timbre commun pour commémorer la CAN. Les autres Etats membres ont été invités à suivre leur exemple ;
- 6.1.1.3 Concernant la manière dont les Etats membres devraient gérer les implications du décret présidentiel américain publié en juillet 2025 sur le principe de *minimis* pour toutes les importations des opérateurs désignés africains, le Secrétariat général a réitéré qu'il avait coordonné des ateliers avec des experts de l'UPU et de l'USPS, entre autres. L'Egypte préside un groupe de travail qui examine cette question à la recherche de solutions et de perspectives qui pourraient être mises à la disposition des opérateurs désignés pour le partage d'expériences.
- 6.1.1.4 Concernant les questions soulevées par la Tunisie au sujet du changement climatique ainsi que du commerce électronique et de l'inclusion financière, le Secrétariat général a informé la Commission que ces questions avaient été prises en compte dans le document N°4 contenant la Stratégie postale africaine 2026-2030.

## 6.1.2 Recommandations

- 6.1.2.1 Toutes les activités en suspens de chaque commission devraient être reportées et mises en œuvre au cours du prochain cycle 2026-2030 ;
- 6.1.2.2 La Stratégie postale africaine devrait s'inspirer des modèles de suivi et d'évaluation utilisés par des institutions internationales de renom telles que l'OCDE et l'ONU afin de mieux suivre et évaluer sa mise en œuvre, de garantir les meilleurs choix politiques, d'évaluer les impacts, la durabilité de la poste en Afrique et la résilience des orientations stratégiques définies ;
- 6.1.2.3 Les Etats membres ont été instamment invités à continuer de participer activement aux réunions, forums, ateliers, conférences et réunions de coordination africaines organisés afin de partager , leurs expériences, notamment dans le contexte de chocs exogènes tels que le décret présidentiel *de minimis* applicable à toutes les importations.

## 6.2 PROJET DE STRATEGIE POSTALE AFRICAINE (2026-2030)

Le Secrétariat général a présenté le projet de Stratégie postale africaine (2026-2030) (UPAP/CAT/CS/01/2026 - Doc N°04), structuré autour des domaines suivants :

### 6.2.1 Contexte

Le Secrétariat général a présenté le contexte du processus d'élaboration de la stratégie, qui s'est appuyé sur de multiples contributions et sources de données afin de garantir que la stratégie soit à la fois fondée sur des données empiriques et pertinente sur le plan opérationnel, comme suit : **résultats institutionnels**,

## ***données d'enquête, contributions sous-régionales, recherche documentaire et alignement stratégique avec le cadre stratégique mondial***

### **6.2.2 Contexte stratégique et justification**

Dans le cadre de ce thème, l'accent a été mis sur les éléments stratégiques suivants : vision, mission, valeurs fondamentales et alignement sur le cadre stratégique mondial.

### **6.2.3 Cadre stratégique**

6.2.3.1 La Stratégie postale africaine 2026-2030 s'articule autour de cinq axes stratégiques, chacun conçu pour faire progresser les aspirations de développement de l'Afrique en harmonie avec les objectifs mondiaux de l'UPU. Le cadre stratégique se concentre sur les axes suivants : Politique, réglementation et gouvernance ; Innovation ; Transformation numérique et commerce électronique ; Opérations ; Qualité de service ; Développement des infrastructures ; Inclusion financière et sociale ; Capacités institutionnelles ; Partenariats ; et Mobilisation des ressources.

### **6.2.4 Priorités stratégiques transversales**

La Stratégie postale africaine intègre les priorités transversales suivantes, essentielles à un développement inclusif et durable :

- i. Renforcement des capacités et culture numérique ;
- ii. Inclusion financière et autonomisation économique ;
- iii. Intégration régionale ;
- iv. Intégration de la dimension de genre et autonomisation des jeunes ;
- v. Durabilité environnementale et transition écologique.

### **6.2.5 Mise en œuvre, suivi, évaluation et apprentissage**

6.2.5.1 Le processus de mise en œuvre et de suivi de la stratégie s'articulera autour du Secrétariat général de l'UPAP, qui coordonnera le processus et assurera la collecte, la compilation, l'analyse, la reddition de comptes et le partage des données sur une base annuelle.

Les commentaires suivants ont été formulés à l'issue de la présentation :

6.2.5.2 À l'issue de la présentation du document N°04 sur la Stratégie postale africaine 2026-2030, trois (3) nouveaux Etats membres ont exprimé leur souhait de rejoindre le groupe de volontaires chargé d'améliorer le document du Plan stratégique. Il s'agit de la Namibie, de l'Afrique du Sud et de la Zambie.

6.2.5.3 En ce qui concerne la mobilisation des ressources, le Kenya a proposé l'élaboration d'une annexe présentant une feuille de route pour la mobilisation des ressources, qui comprendrait :

- i Une liste de projets prioritaires prêts à être financés, accompagnés de budgets indicatifs et des rendements ou impacts attendus ;
- ii Une cartographie des sources de financement potentielles, telles que les instruments de financement des infrastructures de la Banque Africaine de Développement, le Fonds pour la Qualité du Service de l'Union postale universelle, les mécanismes de financement climatique et les capitaux privés ;
- iii Des éléments qui renforcent des projets bancables, notamment la structuration financière et la mise en œuvre.

### **6.3 Recommandations**

**6.3.1** Les Etats membres ont été encouragés à aligner leurs plans nationaux de développement postal sur la Stratégie postale africaine, afin de garantir une transposition cohérente des objectifs continentaux dans les programmes nationaux ;

**6.3.2** Le Secrétariat général a été invité à mener des évaluations à mi-parcours et à terme afin de mesurer les progrès, d'identifier les défis et de proposer des mesures correctives appropriées.

**6.3.3** Une révision éditoriale finale du document devrait être effectuée afin de garantir l'exactitude, la cohérence et l'harmonisation de toutes les sections et annexes.

**6.3.4** En ce qui concerne le cadre de mesurabilité et de résultats, il a été recommandé de rationaliser l'annexe 6 (programme quadriennal d'activités) afin d'y inclure :

- a. Des indicateurs de référence par axe stratégique (par exemple, le pourcentage de bureaux de poste proposant des services financiers numériques)
- b. Des objectifs à mi-parcours (2028) et à terme (2030), avec des entités responsables clairement désignées
- c. Des sources de données et des fréquences de rapport bien définies

**6.3.5** Il a été recommandé que les activités actuellement inachevées soient dûment prises en compte dans le nouveau programme quadriennal 2026-2030 afin de garantir la pleine réalisation des objectifs.

**6.3.6** Les organes de l'Union ont été invités à faire preuve de plus de détermination et d'engagement en faveur d'une conception et d'une mise en œuvre bien structurées des projets ;

**6.3.7** Les Etats membres, en particulier l'équipe qui s'est portée volontaire pour enrichir le projet de Stratégie postale africaine, ont été appelés à procéder aux mises à jour nécessaires afin de s'assurer que le document soit plus actualisé.

Le Secrétariat général a pris note des contributions et des interventions et a reconnu qu'à ce stade, le document n'était encore qu'un projet et qu'il était, en principe, susceptible d'être modifié.

Nonobstant les observations et commentaires susmentionnés, la Commission a adopté le projet de Stratégie postale africaine pour examen par le Conseil d'administration, sur proposition de l'Égypte, appuyée par l'Algérie et l'Ouganda.

## **7.0 PLAN DE DEVELOPPEMENT REGIONAL POUR L'AFRIQUE DE L'UPU**

Le Bureau international de l'UPU a présenté un exposé PowerPoint sur le Plan de développement régional (PDR) pour l'Afrique, mettant en avant les principaux thèmes suivants : Priorités de l'UPU pour l'Afrique 2026-2029, Principes en action et Ressources financières

### **7.1 Priorités de l'UPU pour l'Afrique 2026-2029**

Le programme de coopération au développement de l'UPU pour l'Afrique, pour la période 2026-2029, comporte trois objectifs principaux : la numérisation des services postaux, la modernisation des opérations et l'amélioration des performances logistiques.

Conformément aux orientations du Congrès de Dubaï, la mise en œuvre du PDR s'articulera autour de trois axes principaux :

- 7.1.1** La régionalisation, afin de renforcer la coopération avec les Unions régionales africaines ;
- 7.1.2** Une approche de gestion par projet, favorisant les interventions axées sur les résultats et la coopération Sud-Sud ;
- 7.1.3** Et enfin, la préparation aux situations d'urgence et l'aide d'urgence, essentielles dans un contexte marqué par des crises susceptibles de perturber les services postaux.
- 7.1.4** La priorité de l'UPU est d'aider les opérateurs désignés à renforcer leur portée et leur pertinence, grâce à la transformation numérique, à la diversification des services et à l'amélioration des performances opérationnelles.

### **7.2 Les principes en action**

Quatre principes clés permettent de traduire la stratégie en actions concrètes.

- 7.2.1** Une approche multipartite, en étroite collaboration avec les petites unions, les gouvernements, les régulateurs, le secteur privé et d'autres partenaires. Aucun acteur ne peut à lui seul transformer le secteur postal.
- 7.2.2** Une gestion de projet structurée, qui nous permet de passer d'initiatives ponctuelles à une approche rigoureuse axée sur les résultats, la responsabilité et l'impact.

- 7.2.3 La coopération Sud-Sud et triangulaire, qui favorise le partage d'expériences entre pays confrontés à des défis similaires,
- 7.2.4 La régionalisation : une stratégie mondiale mise en œuvre par le biais d'actions locales, grâce à nos bureaux sur le terrain et à des initiatives telles que le Forum des dirigeants postaux, ainsi que des conférences comme celle-ci, qui offrent aux décideurs une plateforme pour orienter le développement du secteur.

### **7.3 Ressources financières**

- 7.3.1 Le budget ordinaire de l'UPU consacré à l'assistance technique en Afrique financera les activités tout au long du cycle.
- 7.3.2 Les contributions financières des pays donateurs, ainsi que les contributions en nature des pays hôtes, afin de mettre pleinement en œuvre les activités sur le terrain
- 7.3.3 Le Fonds pour la qualité du service demeure un mécanisme de financement essentiel pour les pays africains.

Les commentaires suivants ont été formulés à l'issue de la présentation :

Les plans stratégiques de l'UPU et de l'UPAP ont réservé une part importante à la numérisation, à l'innovation, à l'inclusion financière et au commerce électronique, entre autres.

Toutefois, la concrétisation de cette ambition pour le secteur postal africain repose essentiellement sur des conditions préalables qui constituent encore des lacunes à combler, notamment en matière d'énergie et de connectivité, piliers essentiels d'une véritable transformation numérique.

### **7.4 Recommandations :**

- 7.4.1 Le projet d'électrification et de connectivité (ECP) mené par l'UPAP en collaboration avec la CUA et l'UPU devrait être relancé, éventuellement avec un financement de l'UPU ;
- 7.4.2 L'UPAP devrait rechercher des mécanismes de financement alternatifs en encourageant l'initiative de mobilisation des ressources de l'UPAP en partenariat avec l'UA afin de soutenir des projets transformateurs.

## **8.0 GROUPE DE TRAVAIL SUR LES INVESTISSEMENTS ET LES PROJETS**

### **8.1 Présentation du rapport du groupe de travail**

Le Secrétariat général a présenté le rapport du groupe de travail sur les investissements et les projets au nom du Botswana (président) et du Burkina Faso (1<sup>er</sup> vice-président), qui n'ont pas pu assister à la réunion, ni en personne ni à distance. Ce rapport s'appuie sur la réunion virtuelle tenue le 29 janvier 2026, qui a porté sur les principaux points suivants de l'ordre du jour.

- 8.1.1.1 Etat d'avancement de la mise en œuvre du plan d'action du groupe de travail sur les investissements et les projets pour l'année 2025-2026 ;

- 8.1.1.2 Rapport du cycle 2021/2022-2025/2026 du groupe de travail sur les investissements et les projets
- 8.1.1.3 Enjeux stratégiques en matière d'investissements et de projets pour le cycle 2026/2027-2029/2030

## **8.2 Etat d'avancement de la mise en œuvre du plan d'action du groupe de travail sur les investissements et les projets pour l'année 2025-2026**

### **8.2.1 Projet de Tour de l'UPAP**

Le rapport sur la Tour de l'UPAP couvrait :

- Les résultats financiers : ceux-ci ont été atteints, mais doivent encore être améliorés ;
- Marketing : il a été signalé que diverses initiatives étaient menées par les partenaires et le gestionnaire immobilier pour commercialiser les espaces restants, notamment, mais sans s'y limiter :
  - i) L'utilisation du site web de l'UPAP pour renforcer les autres efforts de commercialisation de la Tour de l'UPAP.
  - ii) La publication de la visibilité de la Tour de l'UPAP à travers la newsletter de l'UPAP.
  - iii) L'utilisation du site web de la TCRA et d'autres moyens de communication pour faire connaître la Tour de l'UPAP ; et
- Contributions des Etats membres : encore faible, car il a été noté qu'en janvier 2026, vingt-huit (28) Etats membres avaient versé leurs contributions obligatoires en espèces au projet de Tour de l'UPAP, pour un montant total de 591 380,46 USD, soit 73 % du montant total des contributions obligatoires de 810 081,05 USD attendues des Etats membres.

### **8.2.2 Diversification des choix d'investissement**

En ce qui concerne la diversification des choix d'investissement, les activités suivantes ont été partiellement mises en œuvre :

- Mise en place d'experts en financement et en gestion de projets immobiliers : il a été signalé que les termes de référence avaient été rédigés et devaient être examinés par le groupe de travail. Cette activité était toujours en cours. La date limite pour cette activité est fixée en mars 2026.
- Poursuivre les stratégies et les mécanismes visant à améliorer les performances financières et à réduire la période de récupération de l'investissement de la Tour de l'UPAP : cette activité est toujours en cours, et la date limite est fixée à mars 2026 ;
- Fournir des orientations sur les opportunités d'investissement offshore : il a été signalé que cette activité est toujours en cours.

## **8.3 Rapport du cycle 2021/2022-2025/2026 du groupe de travail sur les investissements et les projets**

Le Secrétariat général a présenté le rapport sur le projet de Tour de l'UPAP en date de décembre 2025, qui mettait l'accent sur les points clés suivants :

1. Suivi du projet Tour de l'UPAP ;
2. Diversification des choix d'investissement ;
3. Présentation du rapport sur la Tour de l'UPAP de juin 2025 à ce jour
  - i. Performance financière
  - ii. Financement des travaux en cours/en attente
  - iii. Activités de marketing
  - iv. Contribution des Etats membres
4. Etat des loyers perçus
5. Travaux supplémentaires à la Tour de l'UPAP
6. Processus de création d'une équipe d'experts au sein du groupe de travail sur les investissements et les projets.

## **8.4 Enjeux stratégiques en matière d'investissement et de projets pour le cycle 2026/2027-2029/2030**

### **8.4.1 Cadre stratégique**

Sur la base des conclusions de la 43<sup>ème</sup> session ordinaire du Conseil d'administration de l'UPAP, la Commission a été invitée à prendre note du fait que la Stratégie postale africaine 2026-2030 s'articule autour de cinq axes stratégiques, chacun étant conçu pour contribuer à la réalisation des objectifs mondiaux de l'UPU et des aspirations de développement de l'Afrique, comme suit : **Axe 1 : Améliorer les politiques, la réglementation et la gouvernance ; Axe 2 : Accélérer l'innovation, la transformation numérique et le commerce électronique ; Axe 3 : Améliorer les opérations, la qualité de service et le développement des infrastructures ; Axe 4 : Elargir l'inclusion financière et sociale ; Axe 5 : Promouvoir les capacités institutionnelles, les partenariats et la mobilisation des ressources.**

### **8.4.2 Questions en matière d'investissement et de projets pour le cycle**

- 8.4.2.1 La Commission a été informée des enjeux stratégiques en matière d'investissement identifiés par le Groupe « Investissements et projets » au titre de l'axe 5, tels qu'illustrés à l'annexe 8 du projet de Stratégie postale africaine 2026-2030, qui sont essentiels pour permettre des choix d'investissement en faveur de projets rentables. Les investissements et les enjeux stratégiques du projet guideront la mise en œuvre de ses activités tout au long du cycle.

Les commentaires suivants ont été formulés à l'issue de la présentation :

- 8.4.2.2 Le point soulevé par l'Eswatini et l'Egypte a été principalement abordé et s'est concentré sur la session 6.1.5 « Etat des recouvrements de loyers ». Dans cette session, il est fait mention du gestionnaire dénommé ONE INTER TRAVEL LIMITED, chargé de la gestion des salles de conférence, qui n'a toujours pas honoré ses paiements de loyer depuis la signature de son contrat.

8.4.2.3 En réponse à cette préoccupation, le Secrétariat général de l'UPAP, après consultation du Service juridique et du partenaire TCRA, a fait part à la réunion des informations suivantes concernant la régularisation des arriérés :

- i) Première tranche août - octobre 2025 - 91 597 675,36 TZS équivalent en USD 37,009.16 (paiement intégral) date d'exécution 05/02/2026 ;
- ii) Deuxième versement novembre - janvier 2026 - 137 288 146,00 TZS équivalent à USD 55,469.96 (paiement de la moitié) date d'exécution 14/03/2026 ;
- iii) Le solde de la deuxième tranche, d'un montant de 162 711 854 TZS équivalent à USD 62,944.62, doit être versé avant la fin mars 2026 ;
- iv) Le paiement de la troisième tranche est prévu en avril 2026.

**8.4.3** Le rapport a été proposé pour adoption par l'Egypte, avec le soutien de l'Eswatini et de l'Algérie, en vue de sa soumission au Conseil d'administration pour examen.

## **9.0 RAPPORT DE LA REUNION DU GROUPE DE TRAVAIL SUR LA GESTION DES RISQUES DE CATASTROPHES**

Le rapport du groupe de travail sur la gestion des risques de catastrophe a été présenté par le rapporteur du bureau, Mme Sera Ndala (Malawi). Le rapport a été présenté sous la référence **UPAP/CAT/CS/01/2026-Doc N°06**.

Les principaux axes du rapport étaient les suivants :

- i) Rapport sur la mise en œuvre du plan d'action du groupe de travail sur la gestion des risques de catastrophe pour l'année 2025-2026 ;
- ii) Rapport du cycle 2021/2022-2025/2026 du groupe de travail sur la gestion des risques de catastrophe ;
- iii) Enjeux stratégiques en matière de gestion des risques de catastrophe pour le cycle 2026/2027 – 2029/2030.

### **9.1 Rapport sur la mise en œuvre du plan d'action du groupe de travail sur la gestion des risques de catastrophe pour l'année 2025-2026**

**9.1.1** Afin d'assurer la poursuite des travaux de la Commission Stratégie, et plus particulièrement du Groupe de travail sur la gestion des catastrophes et des risques, un plan d'action annuel couvrant la période allant de juin 2025 à mars 2026 a été approuvé par la 43<sup>ème</sup> session ordinaire du Conseil d'administration de l'UPAP. Les deux (2) activités principales suivantes ont été prévues pour la période considérée :

9.1.1.1 **Gestion et partage des connaissances** : cette activité est en cours.

9.1.1.2 **Cadre de gestion des risques** : Cette activité est désormais entièrement achevée.

## 9.2 Rapport du cycle 2021/2022-2025/2026 du groupe de travail sur la gestion des risques de catastrophe

Les principales activités menées au cours de la période 2022-2026 ont été les suivantes :

- Identification des risques ;
- Cadre de gestion des risques ;
- Gestion et partage des connaissances ;
- Interventions et mécanismes de relèvement/reprise ;
- Gestion et partage des connaissances
- Cadre d'identification et de gestion des risques

Plus de 80 % des activités clés menées au cours de la période 2021-2025 ont été entièrement mises en œuvre.

## 9.3 Enjeux stratégiques de la gestion des risques de catastrophe pour le cycle 2026/2027 – 2029/2030

La Commission a été informée que la Stratégie postale africaine adopte une approche intégrée de la transformation, alignant les priorités régionales de l'Afrique sur les trois objectifs mondiaux adoptés par l'UPU tout en conservant les cinq axes distinctifs qui définissent l'identité opérationnelle de l'UPAP et répondent aux réalités contextuelles de l'Afrique.

### 9.3.1 Cadre stratégique

La Stratégie postale africaine 2026–2030 s'articule autour de cinq axes stratégiques, chacun conçu pour faire progresser les objectifs mondiaux de l'UPU et les aspirations de développement de l'Afrique.

### 9.3.2 Gestion des risques de catastrophe : enjeux stratégiques pour le cycle 2026–2030

L'effort en matière de gestion des risques de catastrophe devrait se concentrer principalement sur les axes N°3 et 5, comme l'illustre la matrice ci-dessous.

La Commission a également été informée des enjeux stratégiques en matière de gestion des risques de catastrophe identifiés par le groupe au titre de l'axe 3 : Opérations, qualité de service et développement des infrastructures, et de l'axe 5 : **Capacités institutionnelles, partenariats et mobilisation des ressources**, comme l'illustre l'annexe 8 du projet de plan stratégique postal pour l'Afrique 2026-2030, qui sont essentiellement pertinents pour des actions plus préventives. En outre, ces enjeux stratégiques identifiés devraient permettre aux Etats membres de mieux se préparer à un certain niveau d'adaptation et de résilience et d'être en mesure de redémarrer leurs activités dès que possible avec un minimum de sécurité.

**Les commentaires suivants ont été formulés à l'issue de la présentation :**

À titre de proposition, il conviendrait de remplacer l'expression « gestion des risques de catastrophe » (GRC) par « gestion de la réduction des risques de catastrophe » (DRR) afin de l'aligner sur le Cadre de Sendai

pour la réduction des risques de catastrophe. La réduction des risques de catastrophe est l'objectif politique de la gestion des risques de catastrophe, et ses objectifs sont définis dans les stratégies et les plans de réduction des risques de catastrophe. Elle vise à prévenir des catastrophes, à réduire les risques de catastrophe existants et à gérer les risques résiduels, ce qui contribue à renforcer la résilience et, par conséquent, à la réalisation du développement durable. Cette proposition sera examinée en vue d'une éventuelle adoption.

**9.3.3** Sur proposition de l'Algérie, appuyée par le Kenya et le Cameroun, le rapport sur la gestion des risques de catastrophe a été adopté pour être soumis au Conseil d'administration.

## **10.0 RAPPORT DU SECRETARIAT GENERAL SUR LES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION (TIC)**

Le Secrétariat général a présenté le document **UPAP/CAT/CS/01/2025-Doc N°07** relatif aux activités du Secrétariat général en matière de technologies de l'information et de la communication.

L'objectif principal du rapport était de fournir des mises à jour et des informations sur les changements concernant l'unité TIC au sein du Secrétariat général. Le rapport s'est concentré sur les principaux domaines suivants :

### **10.1 Principales étapes pour la période 2021/2022-2025/2026**

#### **10.1.1 Secrétariat général, commissions et groupes de travail**

L'unité TIC a apporté son soutien aux départements, unités, commissions et à leurs groupes de travail sous la forme de :

- i. Facilitation des réunions des groupes de travail et autres réunions en ligne par le partage de documents en ligne et la création de liens vers les réunions
- ii. Assistance générale aux utilisateurs finaux en matière de TIC
  - ✓ Défis liés aux logiciels et au matériel
  - ✓ Problèmes liés au réseau

#### **10.1.2 Autres activités liées aux TIC**

Outre les activités énumérées à la section 2 ci-dessus, les autres activités liées aux TIC suivantes ont été menées par l'unité TIC :

- i) Création de cartes d'accès aux ascenseurs pour tous les locataires occupant des bureaux loués dans la Tour de l'UPAP afin de renforcer la sûreté et la sécurité des bureaux du personnel de l'UPAP. Cette tâche a débuté en novembre 2025 et se poursuit depuis lors, l'occupation du bâtiment étant un processus continu.

- ii) Installation du Wi-Fi dans les salles de réunion de détente du 4<sup>ème</sup> étage afin d'améliorer la communication. Cette activité s'est achevée le 14 mai 2025.
- iii) Câblage des bureaux du 15<sup>ème</sup> étage pour la mise à disposition de points d'accès réseau au personnel de l'UPAP. Cette activité s'est achevée le 14 novembre 2025.
- iv) La refonte du site web (codage) était toujours en cours (voir la section 3 ci-dessous).

## **10.2 Refonte du site web de l'UPAP**

### **10.2.1 Objectifs**

Le projet de refonte du site web vise à atteindre les objectifs suivants : améliorer la visibilité globale de l'UPAP et l'expérience utilisateur, favoriser l'engagement des membres et faciliter la communication.

### **10.2.2 Envergure des travaux**

Le processus de refonte comprend les tâches suivantes : amélioration de l'interface utilisateur, portail des membres, gestion des contenus, actualités et événements, forums de discussion, contact et assistance.

### **10.2.3 Principales fonctionnalités**

Le site web redynamisé devrait présenter, entre autres, les caractéristiques suivantes : sécurité renforcée, fonctionnalité de recherche, prise en charge multilingue, intégration des réseaux sociaux, conception réactive, analyses et rapports, temps de chargement et de réponse.

### **10.2.4 Résultats et avantages potentiels**

Une fois refait, le site web devrait offrir les avantages suivants : une expérience utilisateur améliorée, un engagement accru des membres, une portée élargie, une communication améliorée et fondée sur les données, et une prise de décision .

## **10.3 Projet de Centre de renforcement des capacités en TIC de l'UPAP**

Le Centre de renforcement des capacités de l'UPAP est destiné à devenir un pôle d'innovation et de partage de compétences pour la communauté postale africaine dès qu'il sera pleinement opérationnel. Il est également destiné à servir de référence en matière de méthodologies et de développement de produits issus du Centre de technologie postale de l'UPU, en vue de leur mise en œuvre au sein de l'UPAP.

## **10.4 Termes de référence**

Le Centre a été créé sur la base du mandat suivant :

- i) Soutenir les Etats membres de l'UPAP dans la création d'un environnement commercial durable permettant aux opérateurs postaux de prospérer et de tirer parti des TIC et de la numérisation ;
- ii) Encourager les Etats membres de l'UPAP à investir dans le déploiement d'infrastructures TIC de qualité et abordables, ainsi que dans d'autres actifs incorporels tels que les logiciels, afin de renforcer leur compétitivité et leur croissance ;

- iii) Soutenir les Etats membres en temps réel en leur fournissant des informations sur le secteur postal afin de les aider à prendre des décisions éclairées ;
- iv) Aider les Etats membres de l'UPAP à mettre en place une infrastructure réglementaire adéquate en matière de confiance, de sécurité, de confidentialité et de protection des consommateurs ;
- v) Veiller à ce que les États membres de l'UPAP intègrent une culture de la cybersécurité afin de renforcer la confiance dans l'utilisation des TIC et de lutter contre la cybercriminalité et le spam ;
- vi) Aider les Etats membres de l'UPAP à se reconvertir et à se perfectionner dans le domaine des TIC et à optimiser le Centre de renforcement des capacités en TIC de l'UPAP ;
- vii) Aider les Etats membres de l'UPAP en collaborant avec des partenaires pour fournir des compétences en matière de commerce électronique et de TIC au sein du secteur postal africain ;
- viii) Collaborer avec les Etats membres de l'UPAP et les soutenir dans la conduite d'activités de recherche, de développement et d'innovation (RD&I) liées aux TIC ;
- ix) Encourager les Etats membres de l'UPAP à participer à des projets régionaux liés aux TIC ;
- x) Aider les Etats membres de l'UPAP à protéger leurs revenus susceptibles d'être affectés par des temps d'arrêt causés par des défaillances des systèmes informatiques et des interruptions d'activité ;
- xi) Aider les Etats membres à éviter le risque de perte de documents et d'informations financières dû à des défaillances des systèmes informatiques.

## **10.5 Engagement des parties prenantes**

Le Secrétariat général a signé des protocoles d'accord avec des partenaires et des parties prenantes tels que l'UPU, le NM-AIST et India Post en vue d'une coopération dans les domaines suivants : développement des compétences numériques, numérisation des services postaux, collecte, analyse, partage et centralisation des données, dans le but de promouvoir l'utilisation d'outils ou de systèmes adaptés à la collecte, à l'analyse et au partage des données, cybersécurité, innovation numérique, services financiers et économie numérique, réglementation postale fondée sur les données.

## **10.6 Enjeux stratégiques en matière de TIC**

La Stratégie postale pour l'Afrique 2026-2030 s'articule autour de cinq piliers stratégiques, chacun visant à faire progresser les objectifs mondiaux de l'UPU et les aspirations de développement de l'Afrique. Ces cinq piliers s'inscrivent parfaitement dans le cadre des activités liées aux TIC. Trois d'entre eux ont été identifiés comme particulièrement adaptés au plan d'action en matière de TIC.

## **10.7 Enjeux stratégiques relatifs aux TIC pour la période 2026-2030**

Le Secrétariat général renforcera les capacités du personnel grâce aux partenariats existants, notamment avec l'UPU, le secteur des technologies financières et le monde universitaire, afin de doter le Centre de

renforcement des capacités de l'UPAP de l'expertise nécessaire pour aider, former et soutenir les Etats membres et leur personnel respectif.

## **11.0 Recommandations**

Le Secrétariat général de l'UPAP est encouragé à mettre en œuvre le Centre de renforcement des capacités.

## **12.0 Divers**

### **12.1 Présentation de l'Algérie**

La Poste algérienne a fait une présentation orale de ses produits et services. La Poste algérienne joue un rôle socio-économique grâce à l'inclusion financière de masse ; elle s'est lancée dans la micro-assurance, malgré un faible taux de pénétration de 0,7 % au sein de la population algérienne. Elle contribue à réduire les inégalités territoriales grâce à un réseau étendu. Elle a adopté un système financier SANS ESPÈCES avec des instruments de paiement électroniques et la numérisation. Elle a préparé des cartes de portefeuille pour son portefeuille, adaptées à toutes les catégories socioprofessionnelles.

**12.2** Une présentation orale à effectuer par la Tunisie a été reportée au vendredi 20 mars 2026.

### **12.1 Poursuite des travaux de la Commission Stratégie au cours du prochain cycle.**

**12.1.1** La réunion a recommandé la poursuite des travaux de la Commission Stratégie au cours du prochain cycle, car elle constitue la colonne vertébrale des opérations postales et est chargée de traiter les questions commerciales fondamentales qui affectent l'Exploitation et l'existence des opérateurs désignés.

**12.1.2** Un projet de décision relatif à cette question est soumis ci-après à l'examen et à l'approbation du Conseil. Le projet de décision figure à **l'annexe 1.2**.

### **12.2 Reprise des réunions physiques**

**12.2.1** En outre, il a été recommandé de rétablir les réunions physiques des commissions, interrompues par la pandémie de COVID-19. Il a été souligné que les réunions physiques étaient plus efficaces que les réunions en ligne et permettraient aux commissions de s'acquitter de leurs mandats.

**12.2.2** À cet égard, l'Etat membre présidant la commission serait chargé d'accueillir la première réunion en présentiel de la Commission pour le cycle 2026-2030, après la création de la Commission par le Conseil et son approbation ultérieure par la Conférence des plénipotentiaires.

**12.2.3** Par la suite, le Secrétariat général demanderait à d'autres Etats membres de se porter volontaires pour accueillir, conformément aux Actes de l'UPAP, les réunions de la Commission qui se tiendraient à mi-parcours, avant les réunions habituelles organisées lors des sessions du Conseil d'administration.

## **13.0 ADOPTION DU RAPPORT DE LA COMMISSION**

Le Secrétariat général a présenté le projet de rapport au Comité le 20 mars 2026, qui a été adopté par acclamation. Un projet de résolution devant être soumis au Conseil d'administration pour examen et adoption figure à **l'annexe 2**.

#### **14.0 CLÔTURE**

La présidente a remercié les délégués pour leur participation active au cours de la réunion de la Commission et a déclaré la séance **levée à**

**ETAT D'AVANCEMENT DE LA MISE EN ŒUVRE DU PLAN D'ACTION DE LA COMMISSION STRATEGIE  
(2022-2025 et 2025-2026)**

<b>OMMISSION 4 : COMMISSION STRATEGIE (CS)</b>						
<b>N° D'ORDRE</b>	<b>DOMAINE DE RESULTATS CLE</b>	<b>JALON</b>	<b>DELAI</b>	<b>Réalisé</b>	<b>En cours</b>	<b>Non Réalisé</b>
<b>GROUPE DE TRAVAIL SUR LA GESTION DES RISQUES DE CATASTROPHE 2022-2025</b>						
1.	<b>Identification des risques</b>	i) Examiner les rapports périodiques d'évaluation des risques, ainsi que les recommandations, et les soumettre au Comité.	Biannuellement			
2.	<b>Cadre de gestion des risques</b>	i) Guider les Etats membres pour garantir un processus de mise en œuvre de relèvement et de reconstruction inclusif et résilient en renforçant leur gestion des risques de catastrophe (GRC) ;	T2 2023			
3.	<b>Gestion et partage des connaissances</b>	i) Recommander et guider l'organisation de sessions de renforcement des capacités et d'ateliers de partage des connaissances sur la gestion des catastrophes et des risques ;	T2 2023			
4.	<b>Interventions et mécanismes de rétablissement</b>	i) Veiller à ce que les systèmes de gestion de l'information (SGI), y compris la protection des données et la cybersécurité pour la réponse aux catastrophes et la reprise rapide, soient facilement disponibles, etc.	Biannuellement			
		ii) Développer des initiatives d'évaluation des besoins post-catastrophe (PDNA) pour éclairer les interventions de relèvement et de résilience conformément aux meilleures pratiques internationales	T3 2023			
		iii) Guider les Etats membres concernant la coordination des partenariats pour les interventions de réponse aux catastrophes et de relèvement ainsi que sur la responsabilité mutuelle des résultats collectifs ;	T3 2023			

**GRUPE DE TRAVAIL INVESTISSEMENTS ET PROJETS 2022-2025**

5.	<b>Suivi et évaluation des projets ou des investissements</b>	i) Recevoir et analyser les rapports d'évaluation des projets et guider le Secrétariat général de manière appropriée.	Biannuellement			
		ii) Évaluer les investissements en fonction des cinq critères essentiels en matière d'investissement, à savoir la sécurité du capital, un bon rendement du capital investi, un risque acceptable, la liquidité et l'adéquation entre l'actif et le passif.	T2 2023			
		iii) Proposer des cadres types de suivi et d'évaluation (S&E) pour les projets et évaluer en permanence l'adéquation des cadres S&E existants aux projets.	T2 2023			
		iv) Surveiller le rendement des investissements et actifs, ainsi que l'équilibre entre le risque et le rendement des investissements de l'Union.	T3 2023			
		v) Examiner les performances du portefeuille d'investissement de l'Union et évaluer les différents types de risques ainsi que les mesures d'atténuation mises en œuvre.	T4 2023			
6.	<b>Gestion et partage des connaissances</b>	i) Résumer les rapports relatifs aux opportunités d'investissement et les transmettre à la Commission Stratégie.	Annuellement			
		ii) Proposer et guider l'organisation d'ateliers visant à sensibiliser les parties prenantes aux opportunités d'investissement.	Annuellement			
7.	<b>Politique de travail en matière de gestion de projet</b>	i) Veiller à ce qu'une politique de gestion de projet soit mise en place pour les projets à valeur ajoutée de l'Union, afin de guider la conception, le lancement, la planification, l'exécution, le contrôle et la clôture de ceux-ci.	T1 2024			
<b>TASK FORCE SUR L'OUVERTURE DE L'UPU 2022-2025</b>						
8.	<b>Consolidation de la position de l'Afrique sur l'ouverture de l'UPU.</b>	i) Etudier, conseiller et préparer une proposition au Congrès, si nécessaire, sur l'ouverture de l'Union à des acteurs plus larges du secteur postal (englobant des domaines tels que les normes d'étiquetage, la protection des données, le stockage des données, etc.).	T2 2023			
		ii) Rassembler et coordonner les positions des Etats membres de l'UPU sur l'ouverture de l'UPU à des parties prenantes plus larges.	T2 2023			

		iii) Réaliser une évaluation d'impact des propositions et études soumises	T3 2023			
<b>GROUPE DE TRAVAIL SUR LA GESTION DES RISQUES DE CATASTROPHE JUIN 2025-MARS 2026</b>						
<b>Gestion et partage des connaissances</b>		i. Formuler des recommandations et donner des orientations sur la manière d'organiser des sessions de renforcement des capacités et des ateliers de partage des connaissances en matière de gestion des risques de catastrophe.	En cours			
		ii. Mise en place d'une équipe d'experts en gestion des risques de catastrophe (GRC) pour la formation et la sensibilisation dans les Etats membres	T4 2025			
<b>Cadre de gestion des risques</b>		Déterminer la cartographie des risques de catastrophe les plus fréquents par zone (questionnaire)	T4 2025			
<b>PLAN D'ACTION DU GROUPE DE TRAVAIL INVESTISSEMENTS ET PROJETS JUIN 2025-MARS 2026</b>						
	<b>Suivi du projet de Tour de l'UPAP</b>	Rapports périodiques sur la Tour de l'UPAP, en particulier sur les performances financières, le marketing et les contributions des Etats membres	Juin 2025-mars 2026			
<b>Diversification des choix d'investissement</b>		i. Mise en place d'experts pour les activités de financement et de gestion de projets immobiliers	Mars 2026			
		ii. Poursuivre les stratégies et les mécanismes visant à améliorer les performances financières et à réduire la période de récupération de l'investissement dans la Tour de l'UPAP				
		iii. Conseiller sur les opportunités d'investissement à l'étranger	En cours			

**PROJET DE DECISION RELATIVE À LA RECONSTITUTION DE LA COMMISSION STRATEGIE POUR  
LE CYCLE 2026/2027-2029/2030**

**Le Conseil d'administration de l'Union panafricaine des postes (UPAP), réuni en sa 44<sup>ème</sup> session ordinaire du 23 au 24 mars 2026 à Kampala, en Ouganda ;**

**Considérant** l'article 14 de la Convention et les articles 16, 17 et 18 du Règlement d'exécution de la Convention ;

**Désireux** de restructurer les commissions administratives et techniques afin de renforcer leur capacité à mettre en œuvre efficacement le programme quadriennal d'activités, conformément à la Stratégie postale africaine 2026-2030 ;

**Rappelant** l'importance de disposer de systèmes opérationnels efficaces, d'assurer l'interopérabilité dans l'échange des envois postaux, de recourir de manière stratégique aux technologies et de bénéficier des conseils d'experts au sein des opérateurs postaux désignés africains, compte tenu de l'évolution du réseau postal mondial ;

**Reconnaissant** le rôle essentiel joué par la Commission Stratégie au cours du cycle 2021/2022-2025/2026 dans le renforcement de l'efficacité opérationnelle et de la qualité du service postal, la promotion de la transformation numérique au sein des administrations postales, l'encouragement à l'adoption des technologies pour soutenir la croissance du commerce électronique, l'amélioration de l'intégration des réseaux postaux à travers le continent et le soutien aux initiatives liées au renforcement des capacités et à la coopération technique au sein des opérateurs désignés en Afrique ;

**Consciente** de la nécessité d'aligner les activités postales et les innovations technologiques sur les priorités stratégiques pour la période 2026-2030 ainsi que sur les priorités mondiales et continentales pour le prochain cycle ;

**Reconnaissant** les tendances émergentes en matière de transformation numérique des services postaux, de cybersécurité, d'échange et de gestion des données, de finance, de stratégie, de défis liés à la chaîne d'approvisionnement et d'utilisation de l'intelligence artificielle, qui nécessitent une supervision continue et des conseils d'experts ;

**Réinstaure par la présente** la Commission Stratégie en tant que commission permanente du Conseil d'administration pour le cycle 2026-2030 ;

La Commission peut créer des groupes de travail, des Task Forces ou des groupes d'experts ou tout autre organe en charge d'examiner des questions spécifiques relevant de leurs programmes de travail respectifs, dans la mesure où cela s'avère nécessaire à l'accomplissement de son mandat.

**Charge** le Secrétariat général de mettre en œuvre la présente décision et d'apporter à la Commission le soutien administratif nécessaire, notamment en ce qui concerne la préparation des rapports et de la documentation, ainsi que la coordination des réunions.

***Fait à Kampala, République d'Ouganda, le 24 mars 2026***

**Projet de résolution N°... /UPAP/CA/XLIV/2026**

**Portant sur les questions connexes à la Stratégie**

**Le Conseil d'administration de l'Union panafricaine des postes (UPAP), réuni en sa 44<sup>ème</sup> session ordinaire du 23 au 24 mars 2026 à Kampala, en Ouganda ;**

**Rappelant** que le plan d'action de la Commission Stratégie pour la période 2022-2025 a été approuvé par la 40<sup>ème</sup> session ordinaire du Conseil d'administration tenu à Kinshasa, en République démocratique du Congo (RDC), par la résolution N°02/UPAP/CA/XL/2022 sur les questions stratégiques ;

**Reconnaissant** que la **décision N°02/UPAP/CP/X/2021** relative à l'alignement du programme d'activités de l'UPAP sur celui de l'UPU, adoptée lors de la 10<sup>ème</sup> session ordinaire de la Conférence des plénipotentiaires de l'UPAP tenue le 25 juin 2021 à Victoria Falls, au Zimbabwe, a entraîné la prolongation du cycle et du mandat des organes de l'UPAP jusqu'en mars 2026 ;

**Considérant que** la 43<sup>ème</sup> session ordinaire du Conseil d'administration a approuvé le plan d'action annuel de la Commission Stratégie pour la période allant de juin 2025 à mars 2026 ;

**Notant** que la Commission a mené des activités au cours de son pour mettre en œuvre le Plan d'action par l'intermédiaire de ses deux (2) groupes de travail et d'une (1) Task Force, à savoir

- a. Le groupe de travail sur les investissements et projets ;
- b. le groupe de travail sur la gestion des risques de catastrophe ;
- c. la Task Force sur l'ouverture de l'UPU aux acteurs du secteur postal élargi;

**Notant en** outre que la Commission Stratégie a tenu sa réunion du 17 au 20 mars 2026 afin de délibérer sur des questions spécifiques relatives à la stratégie, soulevées par les groupes de travail et la Task Force ;

**Reconnaissant** que lesdites questions ont effectivement été examinées et ont fait l'objet d'un accord :

**Adopte, par la présente,** le rapport de la Commission Stratégie.

**Prend note** du rapport d'étape sur la mise en œuvre du programme d'activités de la Stratégie ;

**Adopte** les recommandations contenues dans le rapport concernant les points suivants :

**Concernant l'évaluation à terme de la Stratégie 2021-2025**

- i) La Stratégie postale africaine devrait s'inspirer des modèles de suivi et d'évaluation utilisés par des institutions internationales de renom afin de mieux suivre et évaluer sa mise en œuvre, de garantir

les meilleurs choix politiques, d'évaluer les impacts, la durabilité de la poste en Afrique et la résilience des orientations stratégiques définies.

- ii) Les Etats membres ont été invités à continuer de participer activement aux réunions, forums, ateliers, conférences et réunions de coordination africaines afin de partager leurs expériences, en particulier dans le contexte de chocs exogènes tels que le décret présidentiel sur *la règle de minimis* applicable à toutes les importations.

### **Concernant la Stratégie postale africaine 2026-2030**

- i) Les Etats membres ont été encouragés à aligner leurs plans nationaux de développement postal sur la Stratégie postale africaine, en veillant à une transposition cohérente des objectifs continentaux dans les programmes nationaux ;
- ii) Le Secrétariat général a été invité à mener des évaluations à mi-parcours et en fin de mandat afin de mesurer les progrès accomplis et d'identifier les défis à relever, ce qui permettra de mettre en place des mesures correctives appropriées ;
- iii) Il a été recommandé de procéder à une révision rédactionnelle finale du document afin d'en garantir l'exactitude, la cohérence et l'harmonie entre toutes les sections et les annexes.
- iv) En ce qui concerne le cadre de mesurabilité et de résultats, il a été recommandé de rationaliser l'annexe 6 (programme quadriennal d'activités) afin d'y inclure :
  - a. des indicateurs de référence par axe stratégique (par exemple, le pourcentage de bureaux de poste proposant des services financiers numériques)
  - b. des objectifs à mi-parcours (2028) et à terme (2030), avec des entités responsables clairement désignées
  - c. des sources de données et des fréquences de rapport bien définies
- v) Il a été recommandé que l'actuelle prise en compte des activités inachevées soit effectivement prise en compte dans le nouveau programme quadriennal 2026-2030 afin de permettre la pleine réalisation des objectifs .
- vi) Les Etats membres, en particulier l'équipe qui s'est portée volontaire pour enrichir le projet de Stratégie postale africaine, ont été invités à procéder aux mises à jour nécessaires afin de garantir que le document soit plus à jour.

### **Investissements et projets**

- i) La Commission Stratégie est invité à faire preuve de plus de détermination et d'engagement pour la conception bien structurée des projets et leur mise en œuvre .
- ii) Le projet d'électrification et de connectivité (ECP) mené par l'UPAP en collaboration avec la CUA et l'UPU devrait être relancé avec un éventuel financement de l'UPU ;

- iii) L'UPAP devrait rechercher d'autres mécanismes de financement en encourageant l'initiative de mobilisation des ressources de l'UPAP, en partenariat avec l'UA, afin de soutenir des projets transformateurs.

### **Concernant la gestion des risques de catastrophe**

La terminologie relative à la gestion des risques de catastrophe (GRC) devrait être remplacée par celle de gestion de la réduction des risques de catastrophe afin de l'aligner sur le Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe. La réduction des risques de catastrophe est l'objectif politique de la gestion des risques de catastrophe, et ses buts et objectifs sont définis dans les stratégies et plans de réduction des risques de catastrophe. Elle vise à prévenir les nouveaux risques de catastrophe, à réduire les risques existants et à gérer les risques résiduels, ce qui contribue à renforcer la résilience et, par conséquent, à la réalisation du développement durable.

### **Concernant les technologies de l'information et de la communication**

- i) Le Secrétariat général de l'UPAP est encouragé à rendre opérationnel le Centre de renforcement des capacités en matière de TIC .

**Invite** les Etats membres et le Secrétariat général à mettre en œuvre les recommandations susmentionnées ;

**Charge** le Secrétariat général de coordonner la mise en œuvre des activités de la Commission et d'en rendre compte à la 44<sup>ème</sup> session ordinaire du Conseil d'administration.

***Fait à Kampala, en Ouganda, le 24 mars 2025***